

Poitiers, le 24 novembre 2017



Cellule d'appui au pilotage et à l'innovation
Hélène DESORMES
Marina CHATENDEAU
Tél : 0549362206
Mail : marina.chatendeau@univ-poitiers.fr
Réf : 17-12-04

Le Président du Conseil d'école de
l'ESPE de l'académie de Poitiers et
Le Directeur de l'ESPE de
l'académie de Poitiers

à

Mesdames et messieurs les
membres du Conseil d'école de
l'ESPE de l'académie de Poitiers

Objet : Réunion du Conseil d'école de l'ESPE de l'académie de Poitiers

Nous avons l'honneur de vous informer que la réunion du Conseil d'école de l'ESPE de l'académie de Poitiers, se tiendra le :

LUNDI 4 DECEMBRE 2017 à 13h45

Cette réunion sera précédée à 13h45 de la signature de la convention entre rectorat de l'académie et université de Poitiers relative à la prise en charge partagée des frais de scolarité pour les personnels du scolaire s'inscrivant dans une formation universitaire de formateurs. La rectrice de l'académie et le président de l'université de Poitiers seront présents pour cette signature.

Cette séance du Conseil d'école sera introduite à 14h par une conférence d'Éric Lambert, Maître de conférences en poste à l'ESPE, rattaché au CeRCA, responsable du projet e-Fran porté par l'université de Poitiers.

Nous reprenons ainsi une initiative plusieurs fois pratiquée de présentation aux membres du CE de travaux scientifiques dans le champ de l'éducation.

Cette réunion se déroulera :

**à l'ESPE – site de la Vienne
5, rue Shirin Ebadi Bât B20
86000 POITIERS Cedex**

- 1 – Signature de la convention entre rectorat et université de Poitiers, relative à la formation universitaire des formateurs du scolaire
- 2 - "Qui sont les élèves DYS ? Le numérique peut-il les aider en classe ? " Présentation de Éric Lambert, porteur du projet e-Fran DYSAPP
- 3 - Approbation du PV du CE du 5 octobre 2017
- 4 - Informations diverses
- 5 – Contractualisation
 - Informations générales
 - Offre de formation
- 6 - Questions diverses

Pour les points 1 et 2, la séance se déroulera en **salle 001**.

Pour les points 3 à 6, la séance se déroulera en **salle des actes**.

Attention, il est demandé à chacun des participants d'être présent dès 13h45.

Nous vous serions obligés de bien vouloir participer à cette réunion.

En cas d'indisponibilité de votre part, vous voudrez bien vous faire représenter en établissant une procuration à un autre membre du Conseil d'école.

Cette convocation est à joindre à votre ordre de mission.

Éric ESPERET



Mario COTTRON

